

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne
Déléguée aux bibliothèques
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne

elisabeth.mueller@erz.be.ch

La Neuveville, le 27 juin 2013

Consultation sur la stratégie pour le réseau cantonal des bibliothèques régionales – Avis du conseil du Jura bernois

Madame,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 26 juin 2013, le projet de Stratégie cantonale des bibliothèques mis en consultation. Sur le projet en général, il apporte les commentaires suivants :

- Le CJB est l'organe cantonal qui sera chargé d'appliquer la stratégie dans le Jura bernois. Il dispose de prérogatives qui lui permettent de tenir compte de la situation spécifique du Jura bernois. Il nous est difficile d'avoir un avis clair sur certains points sans avoir connaissance des résultats de la consultation, puisque nous devrons tenir compte de ces résultats pour mettre en œuvre et éventuellement adapter la stratégie cantonale dans le Jura bernois.
- Le rapport donne de nombreux éléments intéressants qui seront utiles au moment d'élaborer les contrats de prestations et de définir les attentes du CJB par rapport aux bibliothèques régionales du Jura bernois. Nous aurons besoin au moment opportun des chiffres détaillés des bibliothèques régionales du Jura bernois afin de mettre en évidence les secteurs où il faudra concentrer les efforts.
- Il faudra tenir compte, dans la mise en œuvre de la stratégie, du paysage complet de l'offre dans le Jura bernois. La région compte également des bibliothèques qui ne sont pas régionales mais bénéficient d'un soutien cantonal (Bibliobus, bibliothèque de Mémoires d'Ici/CEJARE, médiathèque du CIP) et remplissent des fonctions spécifiques. Par exemple, les critères liés au développement des fonds régionaux doivent tenir compte du fait que Mémoires d'Ici/CEJARE est la bibliothèque de référence dans ce domaine et qu'il n'est pas nécessaire de spécialiser les bibliothèques régionales en la matière.

- Le rapport n'est pas clair sur la façon dont certains chiffres figurant dans les tableaux ont été calculés lorsqu'il est fait référence à la prise en compte de la Bibliothèque de Bienne dans la région Jura bernois. Le fait d'avoir mélangé les deux régions risque de fausser un peu le tableau et nous aurons besoin de compléments d'explication sur ce point.
- Le canton est un partenaire financier mineur puisqu'il assume 20% du déficit net, alors que les communes paient le 80%. Il existe un risque que les communes préfèrent se passer du soutien cantonal plutôt que de voir le canton fixer des conditions aboutissant à un développement des prestations trop coûteux.

En ce qui concerne les questions spécifiques que vous posez, le CJB fait les commentaires suivants :

1. Equivalence des prestations

Sur le principe, l'équivalence des prestations est positive, tout en sachant que, là où une région est forte, il ne faut pas lui rogner les ailes sous prétexte d'équivalence par rapport à la moyenne, et là où elle est plus faible que la moyenne, il faut tenir compte des conditions locales particulières.

Concernant les propositions en matière d'**adaptation du réseau** (point 1), la question de la gestion commune devra être discutée avec les partenaires financiers (communes-sièges) et les bibliothèques, car l'éventail est large entre une simple plateforme de coordination, la mise en réseau par le biais de conventions jusqu'au modèle de type holding ou la fusion en une bibliothèque multi-site du Jura bernois. Le CJB exprime sa satisfaction de constater que le rapport offre des pistes pour conserver le soutien cantonal aux bibliothèques régionales du Jura bernois. Le rapport constitue une bonne base de départ. Sur les adaptations concernant les autres régions, le CJB n'émet pas de commentaire.

Le CJB juge positivement la collaboration dans le domaine des **technologies de l'information et offre de documents électroniques** (point 6). Elle pourrait éventuellement servir de projet-pilote en vue de tester la faisabilité d'une gestion commune des bibliothèques du Jura bernois.

Concernant le **développement du personnel** (point 7), le Jura bernois possède un potentiel de progression. Toutefois, la taille critique des bibliothèques est une réalité qui rend l'action difficile. Il faudra voir comment, avec la « gestion commune », on pourrait apporter une amélioration.

2. Renforcement et encouragement des échanges

L'**organisation de rencontres régulières** (point 4) est une bonne proposition. De même qu'il y a eu un groupe de travail francophone lors de la préparation de la stratégie, il faudrait songer à maintenir un organe du Jura bernois où siègeraient les 4 bibliothèques régionales et les 3 autres grandes bibliothèques précitées (Bibliobus, Mémoires d'Ici/CEJARE et médiathèque du CIP). La bibliothèque de la Ville de Bienne pourrait y être associée.

La **stratégie marketing et communication commune** (point 5) devrait mentionner la possibilité de stratégies sous-régionales ou intercantionales par régions linguistiques. Une réflexion sur l'adhésion du canton de Berne au réseau romand RERO devrait être menée dans ce cadre.

3. Catalogue de prestations offrant une base de prestations uniformes (point 3)

La difficulté d'avoir une offre de base uniforme à l'échelle du canton réside dans la taille très hétérogène des bibliothèques régionales. Le CJB serait plutôt ouvert à l'idée de définir l'offre de base non pas par institutions mais par région, les valeurs-cibles étant à atteindre par l'addition des valeurs de chaque partenaire. Comme indiqué dans les remarques générales, le Bibliobus, Mémoires d'Ici/CEJARE et le CIP offrent des prestations complémentaires dont il faudra tenir compte dans la prise en compte des valeurs-cibles et afin d'éviter de créer des doublons.

4. Réforme du financement (point 2)

A priori la variante des francs par habitants ne conviendra pas au Jura bernois, car ce serait négliger le fait que nous avons une situation spécifique où les dépenses par habitant des communes sont supérieures à la moyenne. Il est difficile de dire si l'autre variante serait applicable. Il faut attendre le résultat de la consultation auprès des institutions et lors de la traduction de la stratégie dans la loi, laisser au CJB la marge pour avoir son propre modèle de financement, de manière à assurer la pérennité des prestations et leur développement sur le modèle de ce qui a été fait pour les clés de répartition lors de la récente révision de la LEAC.

En vous souhaitant bonne réception de notre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Christophe GAGNEBIN

Fabian GREUB

Copie (courriel) : CMJB, bibliothèques régionales du Jura bernois, communes-sièges, Mémoires d'Ici, Bibliobus, Médiathèque CIP